

GILBERT  
CAULET



AUDIT  
EXPERTISE  
COMPTABLE  
ET CONSEIL

Membre du Groupe -  
 **Exco**  
Omniconseils

10 CHEMIN DE ST HENRI  
S 9 0 1 1 6  
3322 MARSEILLE  
E D E X 1 6

TEL. 0800 979 977  
(APPEL NON SURTAXÉ)  
mail : [aecc.caulet@wanadoo.fr](mailto:aecc.caulet@wanadoo.fr)

# ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS PACA

## RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Exercice Clos**  
**Le 31 - 12 - 2019**

S au Capital de 600 000 Euros  
S MARSEILLE : B 399 468 016  
IF : FR 03 399 468 016 00056  
Code Activité 6920 Z

Inscrit au Tableau de l'Ordre des  
EXPERTS COMPTABLES  
E M A R S E I L L E  
° 1 0 0 0 0 4 5 0 2

Membre de la Compagnie  
régionale des COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRES LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE



**LES PETITS DEBROUILLARDS PACA**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres de l'Association LES PETITS DEBROUILLARDS PACA

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PETITS DEBROUILLARDS PACA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Note sur la continuité économique des Petits Débrouillards PACA » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du Covid-19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

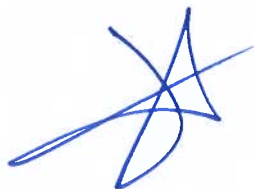
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

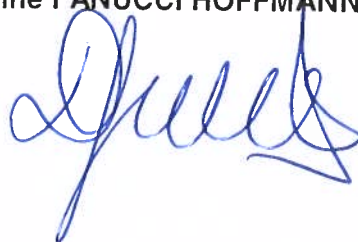
Fait à Marseille,  
Le 3 août 2020

**Cabinet AECC Gilbert CAULET**

**Bruno GEERAERT**  
Commissaire aux Comptes  
Président de la société AECC



**Delphine FANUCCI HOFFMANN**



**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	11 490.83	11 490.83		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	11 490.83	11 490.83		
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	322 800.88	280 755.10	42 045.78	31 602.61
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	304 487.00	257 147.40	37 339.60	25 232.32
AUTRES	18 313.88	13 607.70	4 706.18	6 370.29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				300.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				300.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>334 291.71</b>	<b>292 245.93</b>	<b>42 045.78</b>	<b>31 902.61</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	5 580.00		5 580.00	6 360.00
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES	5 580.00		5 580.00	6 360.00
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>	2 000.00		2 000.00	
<b>CREANCES</b>	531 454.11		531 454.11	410 884.06
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	117 735.28		117 735.28	74 638.78
AUTRES	413 718.83		413 718.83	336 245.28
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	208 929.40		208 929.40	68 871.95
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	421.20		421.20	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>748 384.71</b>		<b>748 384.71</b>	<b>486 116.01</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 082 676.42</b>	<b>292 245.93</b>	<b>790 430.49</b>	<b>518 018.62</b>

**AECC CAULET**  
SASU au Capital de 600 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 399 468 016

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2019 Montant</b>	<b>31.12.2018 Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	101 597.00	101 597.00
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	123 413.64	154 390.10
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 655.56	-30 976.46
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>286 666.20</b>	<b>225 010.64</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 571.97	23 058.76
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>23 571.97</b>	<b>23 058.76</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>310 238.17</b>	<b>248 069.40</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>		
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>312 000.00</b>	<b>122 231.87</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	16 573.22	5 324.76
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 600.00	3 600.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 107.12	13 875.27
DETTE FISCALES ET SOCIALES	94 408.21	100 875.36
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 503.77	24 041.96
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>168 192.32</b>	<b>147 717.35</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>790 430.49</b>	<b>518 018.62</b>

**AECC CAULET**  
SASU au Capital de 600 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 399 468 016

## COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			7 200.00
VARIATION DE STOCK	780.00		-6 360.00
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	308 017.48		247 317.19
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 309.36		28 684.64
SALAIRES ET TRAITEMENTS	547 978.55		534 345.44
CHARGES SOCIALES	155 792.27		188 877.26
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		15 472.17	34 432.19
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	15 472.17		34 432.19
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	318.60		492.89
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 055 668.43</b>	<b>1 034 989.61</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			214.81
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>			<b>214.81</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	75 517.79		8 790.48
SUR OPERATION EN CAPITAL	63.34		106.66
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>75 586.13</b>	<b>8 897.14</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	312 000.00		122 231.87
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 443 254.56</b>	<b>1 166 333.43</b>
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		61 655.56	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 504 910.12</b>	<b>1 166 333.43</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			950.00
PRODUCTION VENDUE	473 152.75		302 346.93
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>473 152.75</b>	<b>303 296.93</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	877 683.33		514 653.73
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	10 646.12		9 154.46
COLLECTES	8.00		300.00
COTISATIONS	6 190.00		4 450.00
AUTRES PRODUITS	172.89		1 661.62
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>894 700.34</b>	<b>630 219.81</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 367 853.09</b>	<b>933 516.74</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION	114.10		66.57
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>114.10</b>	<b>66.57</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 294.27		6 895.54
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 416.79		15 223.90
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>14 711.06</b>	<b>22 119.44</b>
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	122 231.87		179 654.22
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 504 910.12</b>	<b>1 135 356.97</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			<b>30 976.46</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 504 910.12</b>	<b>1 166 333.43</b>

**AECC CAULET**  
SASU au Capital de 600 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 399 468 016

**COMPTE DE RESULTAT**  
**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
<b>861</b>	<b>Mise à disposition gratuite de biens</b>		<b>870</b>	<b>Bénévolat</b>	
861000	Mise A Dispo de Biens	12 000.00	870000	Contributions volontaires- Bénévolat	148 832.88
	<b>TOTAL (861)</b>	<b>12 000.00</b>		<b>TOTAL (870)</b>	<b>148 832.88</b>
<b>864</b>	<b>Personnel bénévole</b>		<b>871</b>	<b>Prestations en nature</b>	
864000	Personnel Bénévole	148 832.88	871000	Prestations en Nature	12 000.00
	<b>TOTAL (864)</b>	<b>148 832.88</b>		<b>TOTAL (871)</b>	<b>12 000.00</b>
	<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>160 832.88</b>		<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>160 832.88</b>

**AECC CAULET**  
SASU au Capital de 600 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 399 468 016

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2019

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 790 430,49€  
Le résultat net comptable est de 61 655,56 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25 juillet 2020 à Marseille lors du CA de clôture des comptes.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

### 1.1. Les faits significatifs de l'exercice :

Il n'y a de fait significatifs dans l'exercice.

**AECC CAULET**  
SASU au Capital de 600 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90113  
13322 MARSEILLE CEDEX 03  
RCS Marseille 399 468 019

## Note sur la continuité économique des Petits Débrouillards PACA

En mars 2020, comme l'ensemble de la population, les Petits Débrouillards PACA ont été touché par la crise sanitaire liée au Covid-19. Dans les comptes 2019, l'association n'en a pas tenu compte, parce que c'est un événement postérieur à la clôture.

Pendant la période de confinement, l'association a pris toutes les mesures nécessaires pour limiter les impacts sur la continuité économique de l'association : équipe en activité partielle, suivi des partenariats pour s'assurer le soutien des financeurs, report d'échéances, demande de prêt...

La continuité de l'exploitation de l'association ne devrait pas être compromise par cette crise sanitaire et ses conséquences économiques.

### **1.2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

#### **Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

### Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

### Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

### Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat) sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

### Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

### Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

### Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat) sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions.

## 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.1. Les Actifs Immobilisés :

- Immobilisations brutes au 31/12/2019 : 334 291,71 €
- Amortissements et provisions d'actif au 31/12/2019 : 292 245,93 €
- Immobilisations nettes au 31/12/2019 : 42 045,78 €

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11490,83	0	0	11490,83
Immobilisations corporelles	297205,59	25983,68	388,39	322800,88
Immobilisations financières	300	0	300	0
<b>TOTAL</b>	<b>308996,42</b>	<b>25983,68</b>	<b>688,39</b>	<b>334291,71</b>

Amortissement et provisions	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11490,83	0	0	11490,83
Immobilisations corporelles	265602,98	15472,17	320,05	280755,1
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>277093,81</b>	<b>15472,17</b>	<b>320,05</b>	<b>292245,93</b>

### 2.2. Etats des Stocks :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	6360	0	780	5580
<b>TOTAL</b>	<b>6360</b>	<b>0</b>	<b>780</b>	<b>5580</b>

**AECC CAULET**  
 SASU au Capital de 600 000 €  
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
 13322 MARSEILLE CEDEX 16  
 RCS Marseille 399 468 016

## 2.3. Etats des Créances :

Créance	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres créances	0	0	0
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	117735,28	117735,28	0
Créances Réseaux	78818,92	78818,92	0
Autres créances	334899,91	334899,91	0
Charges constatées d'avance	421,2	421,2	0
<b>TOTAL</b>	<b>531875,31</b>	<b>531875,31</b>	<b>0</b>

## Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0
Produits d'exploitation	605
Subventions/financements	0
Autres produits à recevoir	1206,28
<b>TOTAL</b>	<b>1811,28</b>

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.1. Evolution des fonds Associatifs :

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprises:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	101597	0	0	101597
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				

**AEEC CAULET**  
 SASU au Capital de 600 000 €  
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
 13322 MARSEILLE CEDEX 16  
 RCS Marseille 399 468 016



Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	136006,46	0	12592,82	113413,64
Autres réserves (2)	18383,64	0	18383,64	10000
Résultat de l'exercice	-30976,46			61655,56
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>225010,64</b>	<b>0</b>	<b>30976,46</b>	<b>286666,2</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprises:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	23058,76	11930	11416,79	23571,97
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>	<b>23058,76</b>	<b>11930</b>	<b>11416,79</b>	<b>23571,97</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>248069,4</b>	<b>11930</b>	<b>42393,25</b>	<b>310238,17</b>

### 3.2. Etat des Fonds Dédiés:

Nature du projet et caractéristiques du financeur	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D=A-B+C</b>
Fond dédiés 2018/2019	122232	122232	122232	0	0
Classes internationales - Échanges de 10 classes autour de la biodiversité et séjour à Marseille	33000			33000	33000
COP des jeunes - Préparation du CDJ et de 80 jeunes du départements et animation de la COP des jeunes	29000			29000	29000
Parcours Tremplin numérique - Formation de 20 jeunes aux nouveaux métiers du numérique sur Marseille	10000			10000	10000
Jeunesse en milieu rural - Animations BDR, Var et 06 en zones rurales	8000			8000	8000

**AECC CAULET**

SASU au Capital de 600 000 €

30, chemin de Saint Henri - CS 90116

ANNÉE MARSEILLE COMPTABLE ANNUELS 2019

RCS Marseille 399 468 016

Hétérotopies - Finalisation du rapport d'expérimentation, rendu au conseil municipal	6000			6000	6000
DILCRAH - Formation EHVE	3000			3000	3000
CDV La Garde - Ateliers santé	1000			1000	1000
Femmes et numériques - Animations scolaires, événement et kit de sensibilisation aux enjeux de l'égalité femmes hommes dans les métiers du numérique	30000			30000	30000
<b>AECC CAULET</b> SASU au Capital de 600 000 € 30, chemin de Saint Henri - CS 90116 13322 MARSEILLE CEDEX 16 RCS Marseille 399 468 016					
DDCS+CAF - Club scientifique	4000			4000	4000
CAF - Echanges de savoirs	2000			2000	2000
Leader - Science tour pour les entreprises	28000			28000	28000
CDV Manosque - séances de club et une semaine en février	3000			3000	3000
Sudlab – activation numérique - Développement de clubs data en région	14000			14000	14000
Respirations – ateliers avec des publics en difficulté	30000			30000	30000
Actions éducatives CD13 – animations scolaires	24000			24000	24000
Educomedia – CAF - 2 stages avec 2 structures	4000			4000	4000
Monde en transition – CAF - 5 actions	5000			5000	5000
EHVE – Dilcrah - Tout démarré en 2020	3000			3000	3000
SEXPO - Environ 25 interventions	15000			15000	15000
PDV Centre ville - Actions de rue 2 semaines	5000			5000	5000
La Rose - 4 semaines de 6T déb + 1 événement	15000			15000	15000
Découverte des métiers - Actions sur le terrain non commencées	10000			10000	10000
Castellas - 7 demi-journée d'animation environ	5000			5000	5000
Malpassé St Just - 25 demi-journée d'animation de rue	6500			6500	6500
Littoral Séon - Encore 30 actions	10000			10000	10000
Aubagne - 7 animations	4000			4000	4000
Port de Bouc - Actions CD 13 5 actions	2000			2000	2000
Aix en Provence - Reliquat Ville – 3 ou 4 jours d'actions de rue	2500			2500	2500
<b>TOTAL</b>	<b>434232</b>	<b>122232</b>	<b>122232</b>	<b>312000</b>	<b>312000</b>

### **3.5. Etat des Emprunts et engagements financiers: néant**

### 3.6. Etat des Dettes:

#### Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43107,12	43107,12		
Réseau Petits Débrouillards	16573,22	16573,22		
Dettes fiscales et sociales	94408,21	94408,21		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	3600	3600		
Produits constatés d'avance	10503,77	10503,77		
<b>TOTAL</b>	<b>168192,32</b>	<b>168192,32</b>		

### 3 - AUTRES INFORMATIONS

#### Notes sur les comptes de résultat

Ventilation des produits d'exploitation : 1 367 853,09 Euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	taux
Prestations de services	473152,75	34,59%
Subventions	877683,33	64,17%
Adhésions/ Dons/ Mécènes/Fondations	6198	0,45%
Autres produits divers	10819,01	0,79%
<b>TOTAL</b>	<b>1367853,09</b>	<b>100 %</b>

Autres informations relatives au comptes de résultat :

Le résultat exceptionnel s'élève à -60875,07€ dont 75 586,13€ de charges et 14711,06€ de produits dont le détail est le suivant :

#### CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges sur exercices antérieurs	8905,62
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	66612,17
Valeur Nette Comptable des éléments d'actifs cédés	68,34

#### PRODUITS EXCEPTIONNELS

Quote part subvention investissement	11416,79
Autres produits exceptionnels	3294,27

## Effectif moyen en ETP

Personnel salarié	CDI	CDD	Emplois aidés	Personnel mis à disposition de l'association (y compris mécénat de compétence)
Cadres	2	0	0	0
Non cadres	5	10,59	2,96	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>10,59</b>	<b>2,96</b>	<b>0</b>

Personnel Non salarié	Stagiaire	Volontaire	autres (TIG, TNR...)	bénévole
Niveau 1	0,25	7,58	0	0,31
Niveau 2	0	0	0	0,02
Niveau 3	0	0	0	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>0,25</b>	<b>7,58</b>	<b>0</b>	<b>0,46</b>

## Implantation géographique

Antennes/ comité local	Région	Dept	Adresse	ETP salarié
Siège	PACA	13	38 rue Frédéric Joliot Curie MDI 13452 Marseille Cedex 13	3,47
Antenne Bouches-du-Rhône	PACA	13	51 avenue de Frais Vallon Bat A – local 6 13013 Marseille	7,03
Antenne Var	PACA	83	7 rue Ernest Réyer 83400 Hyères	3,11
Antenne Alpes de Haute Provence	PACA	4	10 rue Arthur Robert 04100 Manosque	2,88
Antenne Alpes Maritimes	PACA	6	181 chemin du Lazaret BP 28 06234 Villefranche-sur-Mer	2,06
Antenne Vaucluse	PACA	84	7 place du Félibrige 84000 Avignon	2,25
Comité local Nord Var	PACA	83	Rougiers	Bénévoles
Comité local Valensole	PACA	4	Valensole	Bénévoles
Comité local ruralthèque	PACA	84	Mérindol	Bénévoles
<b>TOTAL</b>				<b>20,80</b>

**AECC CAULET**  
 SASU au Capital de 600 000 €  
 30, chemin de Saint Henri – CS 90116  
 13322 MARSEILLE CEDEX 16  
 RCS Marseille 399 468 016